

Réunion du 25 Octobre 2019

P.V. n° 3

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. BORDIER – DAUBA – DEMARQUE – GIRAUD – MARTINEZ - RIDEAU.

Absent : M. BEKA

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

1- Coupe Nationale Futsal

1^{er} Tour :

La Commission homologue les résultats des 3 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 22055094 – S.C. Saugnac / E.S. Bruges du 17/10/2019

Absence de l'E.S. Bruges constatée par l'arbitre central sur son rapport.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Bruges** et dit le S.C. Saugnac qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 53 euros pour forfait à l'E.S. Bruges.

Les frais de déplacement des deux arbitres seront débités à l'E.S. Bruges.

Match n° 22055096 – U.S.M. Lusignan / F.C. Montamisé

Courriel de l'U.S.M. Lusignan du 07/10/2018 informant s'être trompé au moment de l'engagement.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S.M. Lusignan** et dit le F.C. Montamisé qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 53 euros pour forfait à l'U.S.M. Lusignan.

Calendrier du 2^{ème} tour – à disputer au plus tard le 23 novembre 2019 :

10 matches avec **3** vainqueurs du 1^{er} tour + **17** entrants.

Le tirage au sort est effectué par les membres de la commission au siège social de la LFNA à Puymoyen :

Rencontre 1 : F.O.C. VOUILLETAIS / A.S. COURSAC FOOT

Rencontre 2 : F.C. MONTAMISE / ANGOULEME FUTSAL

Rencontre 3 : E.S. CELLES VERRINES / A.J. AULNAY FUTSAL

Rencontre 4 : GIRONDINS FUTSAL / BORDEAUX COQS ROUGES

Rencontre 5 : ST MEDARD BALLE AU PIED / E.S. MUSSIDAN ST MEDARD

Rencontre 6 : R.C. NIORTAIS / M.S. SAINTES FUTSAL

Rencontre 7 : U.S. CHARTRONS / LIBOURNE F.C.

Rencontre 8 : A.J. FUTSAL / ST PANDELON DYNAMO

Rencontre 9 : S.C. SAUGNAC / A.S. PAYS DE L'EYRAUD

Rencontre 10 : FUTSAL 2 CHARENTES / C'CAB ANGOULEME

➤ 3^{ème} tour – à disputer au plus tard le 14 décembre 2019.

➤ **Finale régionale** : le samedi 11 janvier 2020.

Elle concernera les 5 équipes qualifiées à l'issue du 3^{ème} tour + l'A.S. Pessac Châtaigneraie.

Dès à présent, il est fait appel à un club volontaire pour organiser ces rencontres qui auront lieu à la suite sur le même site. Réponse attendue pour le 30 Novembre. Il sera soutenu par son District et les membres de la section futsal LFNA.

Organisation des rencontres

Le club 1^{er} nommé de chaque match est le club recevant. Il est en charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.

Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : pmouthaud@lfna.fff.fr

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La section futsal régionale statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.

En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

Durée des rencontres

2 x 25 minutes (en déroulé).

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (3 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 3 tirs, principe de la « mort subite »).

Lors de la **Finale Régionale**, le temps de jeu sera : **2 x 20 minutes** (temps **effectif** : salle équipée d'un chronométrage électronique).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2019/2020, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Terrain : il est de la responsabilité du club recevant de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin de la rencontre.

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires ; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Arbitrage : Les 2 arbitres officiels de chaque match seront désignés par la **Commission Régionale d'Arbitrage**, ou, par délégation, via la **Commission Départementale d'Arbitrage** du District du club recevant.

Le délégué désigné est responsable de la table de marque électronique ou manuelle (décompte : du temps - des buts - des fautes - des temps morts).

Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

Délégué : Les frais du délégué, supportés par moitié par les clubs en présence, sont ainsi calculés : Indemnité kilométrique (24,06 € pour 0 à 60 km aller/retour de déplacement) ou au-delà (0,401 € par km aller et retour). **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

Feuilles de matches : Elles seront éditées et expédiées par la LFNA, puis retournées impérativement sous 48 heures à la Ligue par le club recevant, qui aura également à sa charge la saisie informatique des résultats sur Footclubs.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale

2- Tablettes FMI – démarrage et formations (clubs et officiels)

La FMI sera obligatoire à partir de la 1^{ère} journée des matchs retour, soit la semaine 3 pour la R2 et la semaine 4 pour la R1.

Un questionnaire sera adressé à tous les clubs FUTSAL pour leur proposer l'achat d'une tablette de 80€.

Les formations peuvent se faire dans les Districts.

Une vidéo explicative et un guide PDF seront adressés à tous les clubs concernés.

3- Proposition questionnaire pour les clubs

La C.R. Futsal souhaite adresser un questionnaire à l'attention de tous les clubs FUTSAL pour évoquer les raisons du désengagement des clubs en R2 Futsal.

4- Championnats

La Commission prend note des incidents sur la rencontre AULNAY A.J / A.J. FUTSAL du 11 Octobre 2019 avec des proportions assez importantes et un dépôt de plainte. Le dossier est en instruction au niveau de la C.R. Discipline.

Elle dénote un nombre croissant de contestations écrites des clubs envers l'arbitrage.

FUTSAL REGIONAL 1

Match n° 21428139 – Poule Unique – Girondins Futsal / U.S. Chartrons du 03/10/2019

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 14/10/2019 qui dit :

« Considérant le rapport de l'arbitre central attestant de l'absence des joueurs du club de l'U.S. Chartrons jusqu'à quinze minutes après l'heure programmée de la rencontre susvisée ;

Considérant que le club de l'U.S. Chartrons a informé le service des compétitions de la LFNA de son forfait pour cette rencontre par un courriel du 3 octobre 2019 à 18h02 ;

Considérant que ce courriel n'est parvenu au service des compétitions que le 4 octobre 2019, soit le lendemain de la rencontre à 03h28 en raison d'un problème de messagerie « Zimbra » auxquels étaient alors confrontés les clubs du secteur Sud ;

Considérant dès lors que le club de l'U.S. Chartrons, qui a pris toutes les mesures qui s'imposaient, ne saurait être tenu pour responsable du déplacement des officiels pour la rencontre susvisée ;

Par ces motifs, confirme le forfait de l'équipe de l'U.S. Chartrons (0 but, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle des Girondins Futsal (3 buts, 3 points) et donne à la charge de la Ligue les frais de déplacement des officiels. »

5 Questions diverses

1/ La Commission souhaite l'intégration du Futsal sur le Challenge du Fair-Play.
La décision appartient à la C.R. Statuts et Règlements.

2/ Elle prend connaissance de la Règlementation Futsal diffusée sur le site et se projette sur la prochaine saison avec la volonté d'appliquer la règle de 2 poules de 10 en Championnat R2.
Cela nécessitera la montée de plusieurs équipes de District en Niveau Régional.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés uniquement au service Compétitions de la LFNA à l'adresse : pmouthaud@lfna.fff.fr par la messagerie Zimbra, seule officielle (pas de messagerie personnelle).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Robert CURIDA

Les Secrétaires de séance
Vincent VALLET – Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 28/10/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.